

Code d'éthique de l'ACD

(Déménageurs canadiens seulement)

Demande d'inscription au Programme de certification des déménageurs canadiens

Les membres de l'Association canadienne des déménageurs, dans leurs efforts pour promouvoir de hautes normes de conduite à l'intérieur de l'association et dans toute l'industrie, promettent de respecter les règles de professionnalisme suivantes:

- i. Ils agiront de façon juste et honnête envers les clients et tiendront compte de leurs besoins.
- ii. Ils respecteront les dispositions de leurs contrats.
- iii. Ils maintiendront leur intégrité professionnelle et leur honneur personnel.
- iv. Ils fourniront des services efficaces, fiables et de haute qualité.
- v. Ils garantiront que les services soient fournis de façon sécuritaire.
- vi. Ils veilleront au maintien de pratiques concurrentielles.
- vii. Ils appuieront l'éducation dans l'industrie, afin d'améliorer les services.
- viii. Ils rempliront toutes leurs obligations de membres.

Je m'engage à ce que ma compagnie et ses employés respectent les règles du Programme de certification des déménageurs canadiens de l'Association canadienne des déménageurs. J'accepte également:

- i. de me conformer au Code d'éthique de l'ACD;
- ii. de fournir à l'ACD les documents commerciaux requis pour maintenir ma participation à l'ACD et de l'informer de tout changement apporté à ces documents;
- iii. de respecter les Lignes directrices sur les bonnes pratiques pour les déménageurs canadiens, établies pour les déménageurs canadiens certifiés;
- iv. lorsqu'un client potentiel provient d'une référence de l'ACD, d'utiliser un membre accrédité de l'ACD pour tous les services à l'origine et à destination et, en cas d'impossibilité d'utiliser un membre accrédité de l'ACD, d'informer le client que ses biens ménagers et ses effets personnels sont déménagés par une entreprise qui n'est pas une organisation accréditée de l'ACD et par conséquent n'est pas soumise aux normes et pratiques d'exploitation de l'ACD;
- v. mettre en place un processus de résolution des plaintes pour les consommateurs qui prévoit une réponse dans un délai de 10 jours ouvrables aux plaintes transmises par l'intermédiaire de l'ACD; et
- vi. respecter les règles d'utilisation des logos de la CAM/ACD.

Je comprends que l'ACD communique principalement avec ses membres par voies électroniques. Je confirme par la présente que je souhaiterais recevoir les communications par courriel de l'Association et de ses membres fournisseurs.

Compagnie	
Adresse	
Ville/Prov./Code postal	
Téléphone	Télécopieur
Courriel	
Représentant autorisé (Veuillez indiquer le nom en caractères d'imprimerie)	Titre
Signer	Date

Documentation requise :

- Permis d'exploitation d'un commerce (certificat d'exploitation, permis municipal d'exploitation d'un commerce, etc.). Veuillez inclure des photos de vos installations et de vos véhicules.
- Certificat de constitution (page titre seulement)
- En-tête du formulaire de déclaration de TPS/TVQ
- Certificat d'assurance indemnisation des travailleurs
- Certificat d'assurance prévoyant une assurance responsabilité minimum de 2 millions de dollars et une assurance responsabilité minimum de 250 000 \$ sur le chargement avec la date d'expiration
- Photos récentes du site d'exploitation et des véhicules
- Présent formulaire du Code d'éthique de l'ACD signé
- Exemples d'annonce publicitaire / items promotionnels placés en ligne (facultatifs)